

14ème législature

Question N° : 31006	De M. Thierry Braillard (Radical, républicain, démocrate et progressiste - Rhône)	Question écrite
Ministère interrogé > Économie et finances		Ministère attributaire > Finances et comptes publics
Rubrique > impôt sur les sociétés	Tête d'analyse > crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emp	Analyse > mise en oeuvre.
Question publiée au JO le : 02/07/2013 Date de changement d'attribution : 03/04/2014 Question retirée le : 13/05/2014 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Thierry Braillard appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur le comportement de certains établissements bancaires en matière de préfinancement du crédit d'impôt compétitivité emploi. En effet, ces établissements n'accordent leur préfinancement qu'en échange d'une garantie personnelle du dirigeant. Une telle attitude handicape fortement les demandes de préfinancement du crédit d'impôt compétitivité emploi. Il lui demande quels moyens il compte mettre en oeuvre pour éviter cette situation contraire à la volonté gouvernementale de retour de la croissance.